



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Feux de Forêts et risques naturels  
Affaire suivie par le Lt- Colonel P. FABRE



Carcassonne, 17 juin 2025

Le Préfet de l'Aude

à

Destinataires in fine

A compter de ce mardi 17 juin, le département va connaître jusqu'au début de la semaine prochaine, un épisode anormalement chaud et sec pour un mois de juin avec des températures qui avoisineront 35°C et des humidités atmosphériques extrêmement basses en journée en toutes zones (de l'ordre de 20 %).

Ce contexte météorologique, associé au dessèchement précoce de la strate herbacée que subit la moitié orientale du département va considérablement aggraver les risques de mises à feu accidentelles provoquées par les travaux mécaniques.

Les prévisions de danger Feux de Forêt sont désormais disponibles et sont portées à la connaissance de tous sur le site :

<https://www.risque-prevention-incendie.fr/audef/>

Elles permettent désormais d'appliquer les dispositions de l'arrêté préfectoral permanent relatif aux travaux mécaniques.

En complément, il serait prudent :

- d'interrompre au plus tard à 10 h, les travaux d'épareuse et de gyrobroyage en bordure de route sur les zones 4 (Carcassès – Minervois), 6 (Corbières centrales), 7 (Lézignanais), 8 (Corbières orientales) et 9 (Littoral), notamment ceux réalisés par les collectivités locales ou le département,
- d'alerter la profession agricole qui s'apprête à démarrer les moissons, de ces conditions particulièrement défavorables afin que les mesures préventives habituelles en pareilles circonstances puissent être mises en œuvre (nettoyage fréquent des organes sensibles des moissonneuses, préparation d'un outil tracté de travail du sol, préparation d'une réserve hydraulique tractée, moisson et préparation du sol sur une zone périphérique neutralisée, alerte immédiate des secours,...). »

Pour plus de précisions, vous pouvez contacter le service Feux de forêts et risques naturels du SDIS ou la DDTM.

Le préfet de l'Aude

Christian POUGET